

Vendredi 18 septembre 2020

Extension de l'expérimentation de la piétonisation des rues aux abords de quatre nouvelles écoles rouennaises

De nouvelles écoles sont concernées par l'expérimentation de la piétonisation des rues lancée le 1^{er} septembre à l'occasion de la rentrée scolaire. Au total, huit écoles vont bénéficier de cette expérimentation à compter du lundi 21 septembre et jusqu'au 18 décembre prochain.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, et Florence HEROUIN LEAUTEY, Adjointe en charge des écoles et de la petite enfance : « *L'expérimentation lancée à la rentrée scolaire aux abords de quatre écoles est très positive. La méthode de co-construction que nous avons souhaitée a porté ses fruits. C'est cette même méthode qui permet aujourd'hui d'étendre le dispositif à quatre nouveaux établissements. Une réflexion est engagée concernant d'autres écoles.* »

A compter du lundi 21 septembre, et jusqu'au 18 décembre 2020, des rues sont fermées devant quatre nouvelles écoles pour sécuriser les abords à l'ouverture le matin (8h10/8h45) et lors de la fin des cours l'après-midi (16h10/16h45) :

- Elémentaire Marthe Corneille (rue des Peupliers)
- Elémentaire Théodore Bachelet (rue du vert buisson)
- Elémentaire Marie Houdemare (rue Beffroy)
- Maternelle et élémentaire Honoré de Balzac (rue Devé)

Pour rappel, les écoles concernées depuis le 1^{er} septembre sont :

- Maternelle et élémentaire Sapins (fermeture de la rue du Docteur Seguin au carrefour avec la rue Albert Dupuis)
- Maternelle et élémentaire Charles Nicolle (fermeture de la rue Pierre Curie au niveau du carrefour avec l'Avenue des Canadiens)
- Maternelle Jeanne Hachette (fermeture de la rue Saint André au carrefour avec la rue Lézurier de la Martel)
- Maternelle Marie Houdemare (fermeture de la rue du Cordier au carrefour avec la rue du rempart bouvreuil)

L'expérimentation est à l'étude pour d'autres écoles. L'objectif est d'apaiser et sécuriser ces rues (étroites) au moment des entrées et sorties d'écoles. Nécessité renforcée par le contexte sanitaire actuel afin de limiter les rassemblements et de favoriser une distanciation suffisante entre les personnes.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Ville : <https://rouen.fr/rentree2020>